

GRAND PRIX F.F.TRI. DE TRIATHLON

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 2 DE TRIATHLON

1^{ère} ÉTAPE

EXPOSE DE COURSE

CHÂTEAUROUX – 22 AOÛT 2020

REPRÉSENTANT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Xavier BERENGER (Président) - TRIATHLON CLUB CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE 36

REPRÉSENTANT DU BUREAU EXÉCUTIF FÉDÉRAL

Philippe LESCURE - Président de la F.F.TRI.

CHEF DE PROJET GRAND PRIX

Pierre BORDELOT

DÉLÉGUÉS TECHNIQUES RÉFÉRENTS - DIRECTION DE COURSE

Christophe LEGRAND (D1)

Alain LEBAIL (D2)

ARBITRES PRINCIPAUX

Fabrice BEURIENNE (D1)

Julie QUARRE (D2)

RESPONSABLE COMMUNICATION

Alisson DECHARRIERE



PROGRAMME & HORAIRES

	D2 FEMMES	D2 HOMMES	D1 FEMMES	D1 HOMMES
VENDREDI 21 AOÛT 2020				
ENTRAÎNEMENT LIBRE NATATION Lac de Belle-Isle	16:00 à 19:00			
REMISE DES DOSSARDS Salle BARBILLAT TOURAINE	18:00 à 19:00			
SAMEDI 22 AOÛT 2020				
REMISE DES DOSSARDS Salle BARBILLAT TOURAINE	07:45 à 08:00		10:00 à 10:45	
OUVERTURE AIRE DE TRANSITION	08:00 à 08:50		12:30 à 13:20	
REGROUPEMENT AIRE D'APPEL DÉBUT DE LA PROCÉDURE DE DÉPART	08:55	10:55	13:25	15:25
DÉPART	09:00	11:00	13:30	15:30
PROTOCOLE	15' après l'arrivée du premier concurrent			



IMPLANTATION GÉNÉRALE DU SITE



🟡 : Retrait des dossards

⊕ : Espace médical

🟡 : Village partenaire et Buvette

🟠 : Zone d'arrivée

🟢 : Ravitaillement final

P : Parking Clubs

🟡 : Zone de Transition

🟠 : Zone de Départ

🔴 : Zone contrôle anti-dopage

HOMMES	NUMÉROTATION	FEMMES
POISSY TRIATHLON	1 à 5	POISSY TRIATHLON
ST JEAN-DE-MONTS VENDEE TRIATHLON	6 à 10	METZ TRIATHLON
TRIATHLON CLUB LIEVIN	11 à 15	TRI VAL DE GRAY
LES SABLES VENDEE TRIATHLON	16 à 20	ISSY TRIATHLON
MONTPELLIER TRIATHLON	21 à 25	VALLONS DE LA TOUR TRI
VALENCE TRIATHLON	26 à 30	STADE POITEVIN TRIATHLON
METZ TRIATHLON	31 à 35	DIJON TRIATHLON
MONTLUCON TRIATHLON	36 à 40	TRIATHLON CLUB CHÂTEAUX ROUX MÉTROPOLE 36
TRIATHL'AIX	41 à 45	GT VESOUL HAUTE SAÔNE
TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE	46 à 50	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON
SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON	51 à 55	TRI SAINT AMAND DUN 18
VERSAILLES TRIATHLON	56 à 60	T.C.G. 79 PARTHENAY
VITROLLES TRIATHLON	61 à 65	SARDINES TRIATHLON
TRI VAL DE GRAY	66 à 70	LA ROCHELLE TRIATHLON
CHAMBERY TRIATHLON	71 à 75	LES TRITONS MELDOIS
EVREUX AC TRIATHLON	76 à 80	TRIATHLON CLUB LIEVIN
ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES	81 à ...	ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES

HOMMES	NUMÉROTATION	FEMMES
TRICASTIN TRIATHLON CLUB	1 à 5	TRICASTIN TRIATHLON CLUB
ISSY TRIATHLON	6 à 10	TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE
C.R.V. LYON TRIATHLON	11 à 15	MONTPELLIER TRIATHLON
LA ROCHELLE TRIATHLON	16 à 20	LES GIRONDINS DE BORDEAUX
BESANCON TRIATHLON	21 à 25	TRIATHLON CLUB DE LA GRANDE MOTTE
US PALAISEAU TRIATHLON	26 à 30	RENNES TRIATHLON
LES GIRONDINS DE BORDEAUX	31 à 35	A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42
VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON	36 à 40	C.R.V. LYON TRIATHLON
LE MANS TRIATHLON	41 à 45	VALENCE TRIATHLON
AUTUN TRIATHLON	46 à 50	PONTIVY TRIATHLON
MONT SAINT AIGNAN TRIATHLON	51 à 55	LE MANS TRIATHLON
PONTIVY TRIATHLON	56 à 60	VERSAILLES TRIATHLON
A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42	61 à 65	LYS CALAIS TRIATHLON
TRIATHLON CLUB CHATEAUROUX 36	66 à 70	SAINT AVERTIN SPORTS TRIATHLON 37
SARDINES TRIATHLON	71 à 75	CHAMBERY TRIATHLON
MACH 3 TRIATHLON	76 à 80	RED STAR CLUB CHAMPIGNY
ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES	81 à ...	ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES

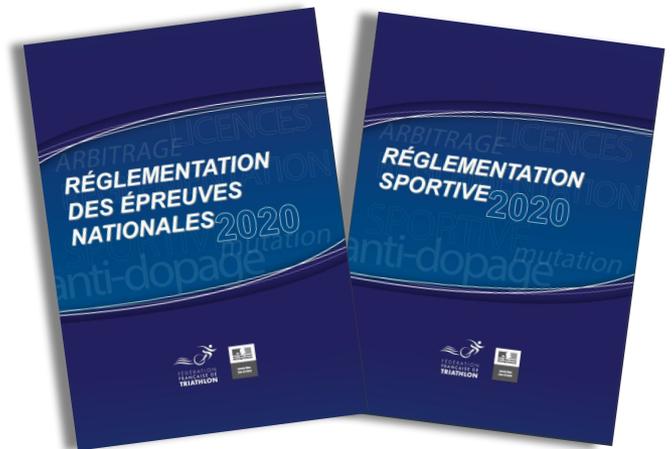
Les Épreuves Nationales sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (ITU) amendée par la Fédération Française de Triathlon, ainsi que la Réglementation Sportive.

Pour les Épreuves Nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales prévaut sur la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair-play ;
- Garantir sécurité et protection ;
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles.

[Cliquez ici pour accéder aux Réglementations](#)



Le dispositif de Penalty Box ne sera pas mis en place.

Pour toute faute commise par un athlète du départ de la course à l'arrivée, une pénalité de 10 secondes (par faute) sera rajoutée au temps final de l'athlète concerné.



LE RETRAIT DES DOSSARDS

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Lors du retrait des dossards, le représentant du club, doit vérifier l'exactitude des données de l'équipe concernant et les valider en émargeant :

- La présentation des licences n'est pas obligatoire. Néanmoins, les athlètes doivent pouvoir présenter leur licence en cas de requête.
- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre de l'équipe ou du club sur présentation de sa licence fédérale.

La composition de l'équipe de course doit être donnée lors du retrait des dossards. **En cas de changement, toute modification de la composition devra se faire au plus tard, 1 heure avant l'ouverture de l'AT, auprès de l'Arbitre Principal.** Il est possible d'envoyer la modification par mail en raison des horaires de retrait (jquarre@fftri.com).

En cas de difficulté pour vous rendre au retrait des dossards dans les horaires définis par l'organisateur, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un tiers sous réserve que ce dernier présente une procuration (papier ou dématérialisée).

La composition de l'équipe devra obligatoirement lui être donnée avec la procuration. C'est cette composition qui sera officielle lors du retrait des dossards de votre équipe.

Les clubs labellisés « Ecole de triathlon » peuvent inscrire un ou plusieurs concurrents U23 de nationalité française en Athlètes Supplémentaires:

- Écoles *** : 3 athlètes supplémentaires
- ** : 2 athlètes supplémentaires
- * : 1 athlète supplémentaire



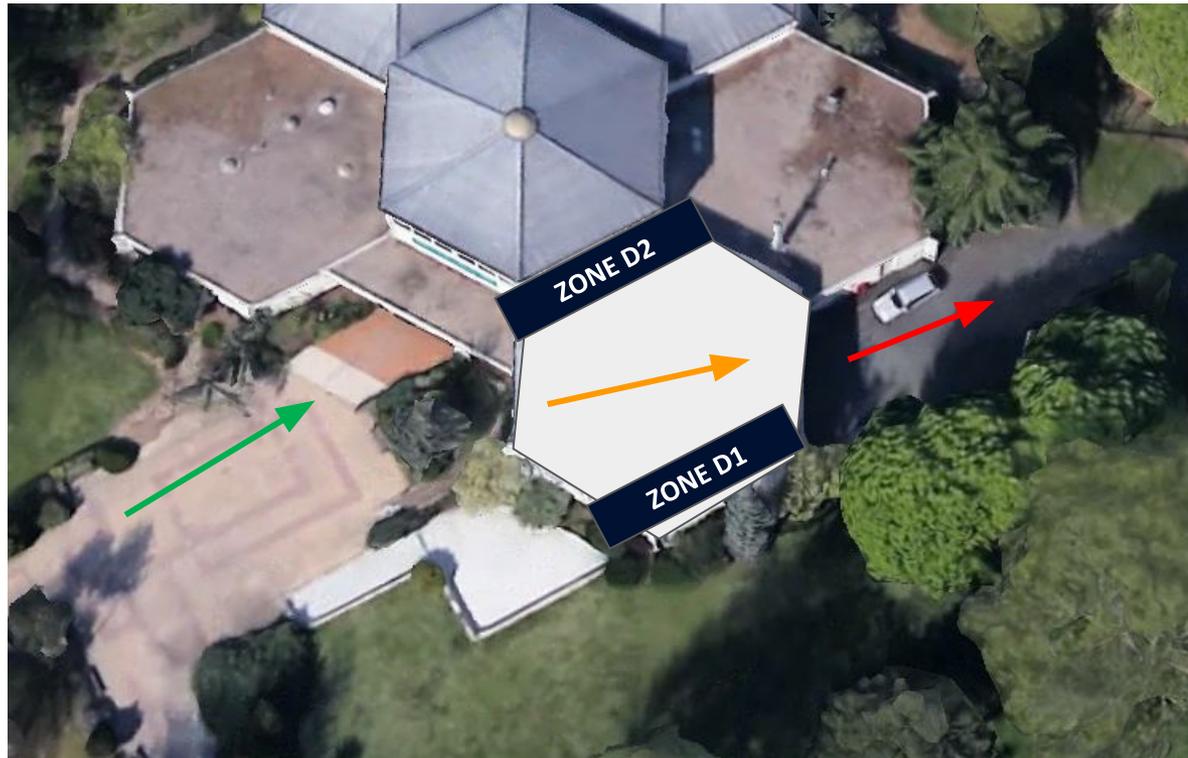
LE RETRAIT DES DOSSARDS

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL LIÉ AU COVID-19

Le port du masque est obligatoire pour tous.

Afin de limiter flux de personne dans cet espace, il est prévu un sens de circulation unique. L'entrée se fera par l'entrée principale, et la sortie à l'arrière du bâtiment.

Un seul représentant par club est autorisé à rentrer dans le bâtiment afin de retirer les dossards de l'équipe.



ACCÈS À L'AIRE DE TRANSITION

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

L'ensemble des athlètes de l'équipe doivent revêtir une tenue identique de compétition aux couleurs et au nom du club.

À l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe.

L'accès à votre emplacement de club ne pourra se faire que si l'ensemble des athlètes du club est présent.

La zone de chaque équipe est matérialisée : chaque équipier doit y déposer ses affaires de course. Seules les affaires de course sont autorisées à l'emplacement de l'équipe. Les sacs seront rangés dans la « zone de consigne » prévue à cet effet située dans le Boulodrome.

Tout positionnement de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné d'une pénalité de temps.

Deux coachs par équipe, clairement identifiés par un bracelet, sont autorisés à accompagner les athlètes jusqu'à leurs emplacement.

L'aire de Transition se situe sur le parking de caravane en parallèle de l'Avenue Daniel Bernardet. L'entrée se fera au niveau du rond point situé à l'extrémité de l'avenue, et la sortie à proximité du bowling.



Non respect des horaires prévus sur l'Exposé de course

- ❑ **1^{er} retard** = Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ
- ❑ **2^e retard** = Appel de l'équipe en dernière position + 5 points de pénalité
- ❑ **3^e retard** = Appel de l'équipe en dernière position +10 points de pénalité

Cumulatif sur l'ensemble des étapes de la saison

Vérification de la conformité des prolongateurs :

Tout athlète pénétrant dans l'aire de transition doit être en conformité. Les arbitres assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des prolongateurs et des tenues de course.

En cas de non-conformité, 2 points de pénalité par vélo (*points de pénalité ajoutés au total de l'équipe*).

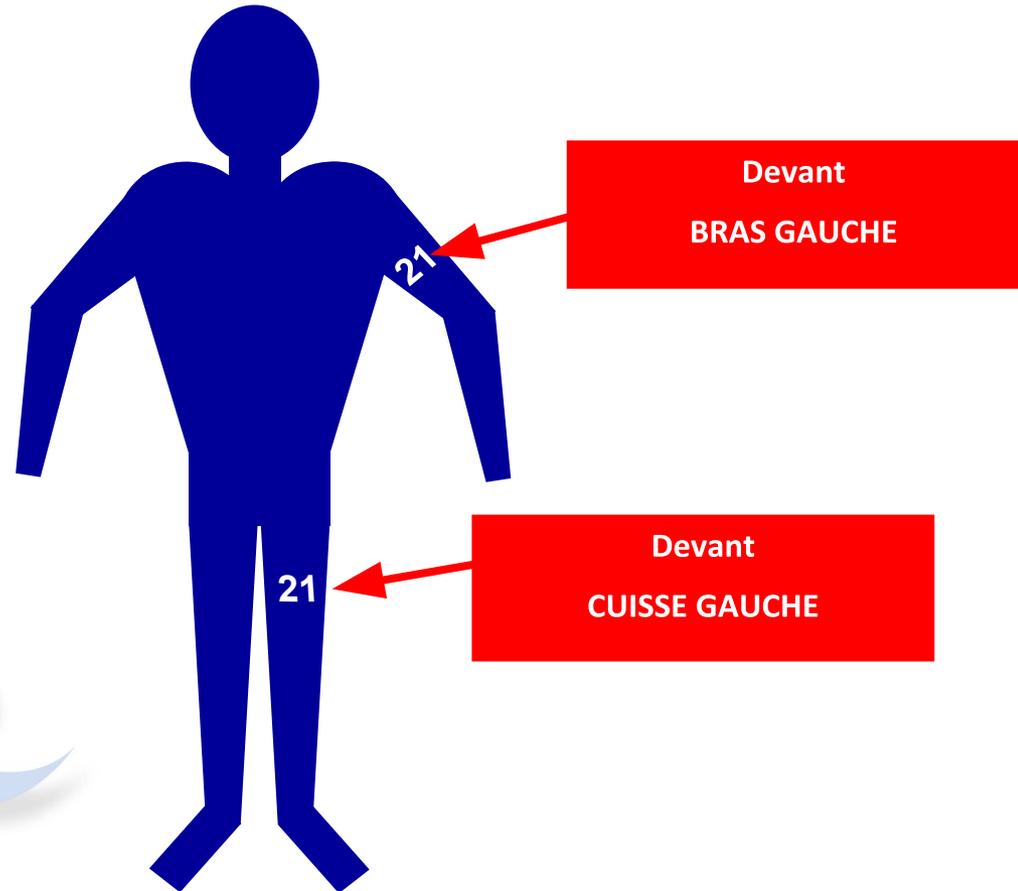


ACCÈS À L'AIRE DE TRANSITION

POSITIONNEMENT DES TATOUAGES

ATTENTION :
ne pas confondre
les numéros 6 et 9

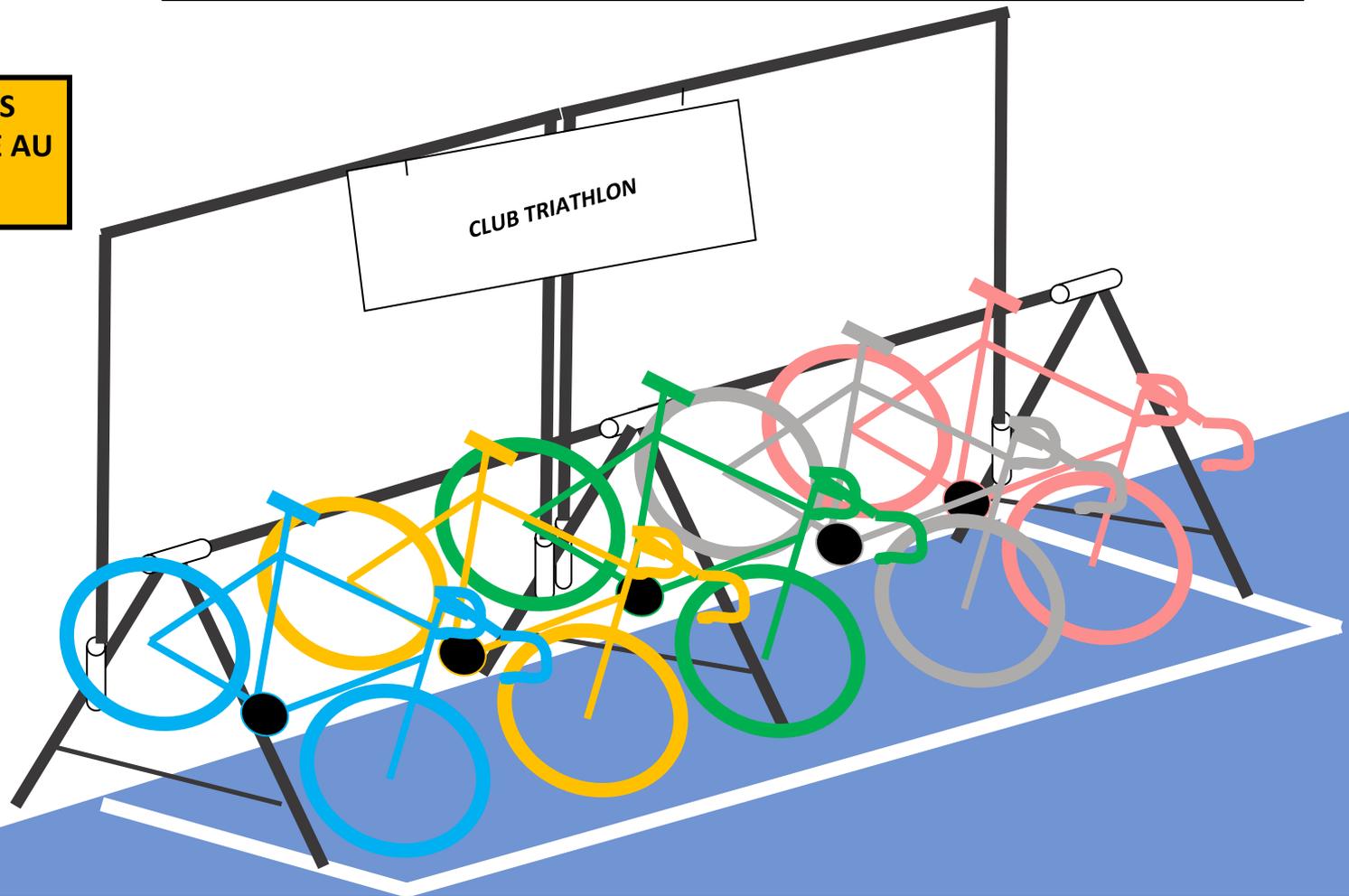
Les marquages devront être
parfaitement identifiables
de face et à l'horizontal



ACCÈS À L'AIRE DE TRANSITION PLACEMENT DU MATÉRIEL

L'emplacement des équipes est identifié par des panneaux clubs.
Les athlètes supplémentaires occupent un box spécifique.

ACCROCHAGE DES
VÉLOS PAR LA SELLE AU
DÉPART



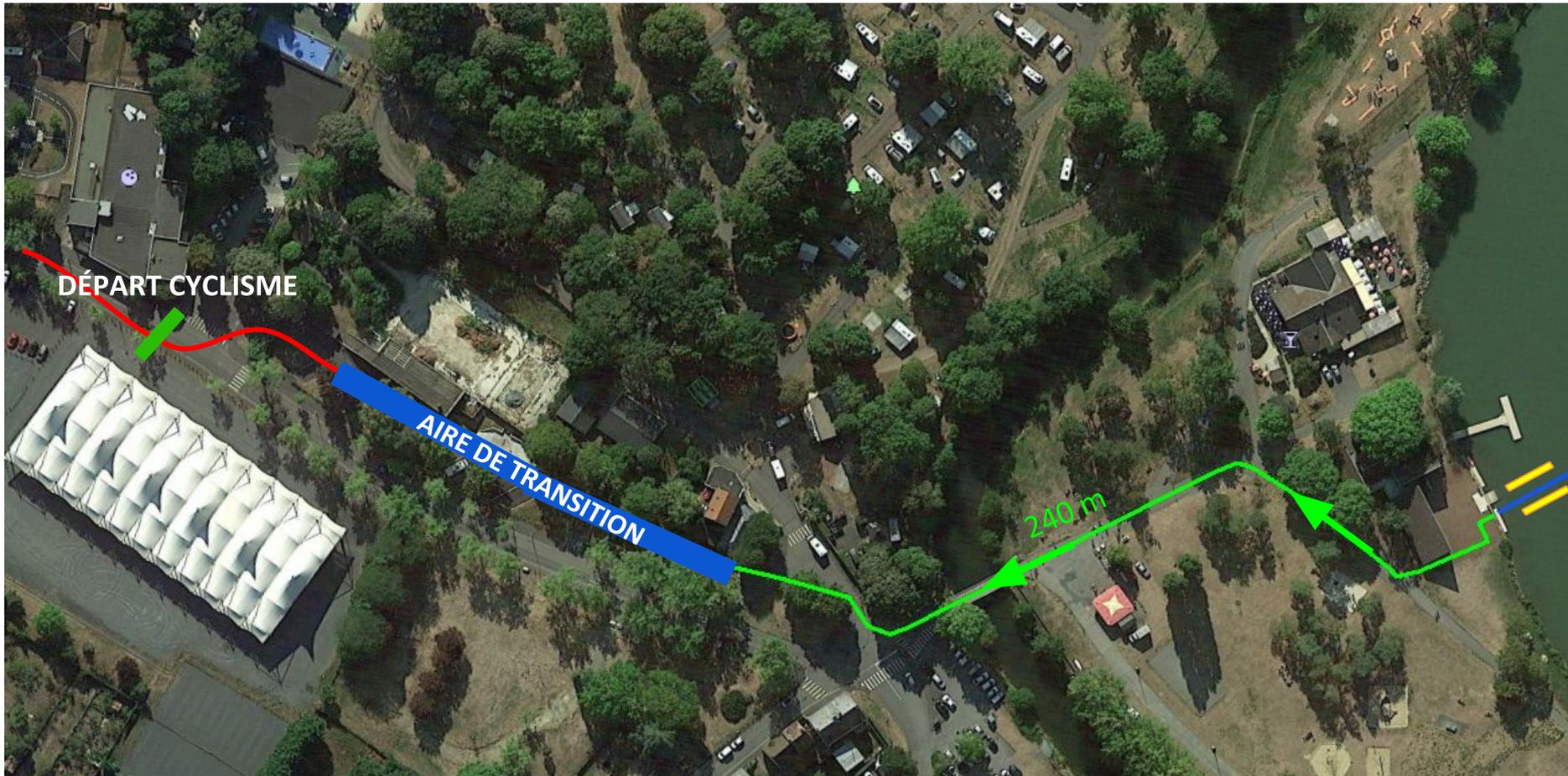


750 m



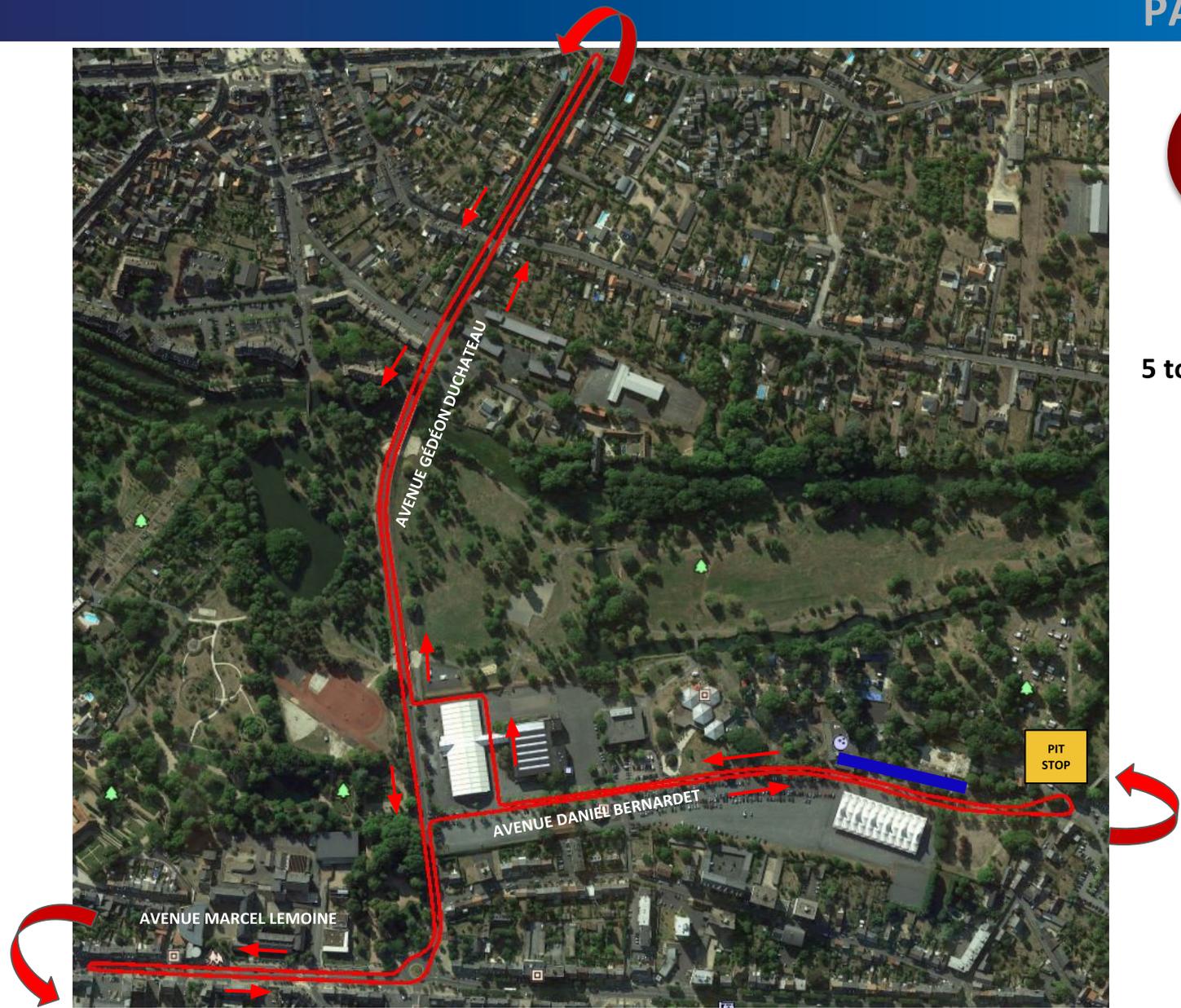
Bouées

TRANSITION NATATION > CYCLISME



PARTIE CYCLISME

PARCOURS



20 km



5 tours de 4km

Règle « rattrapé-éliminé » :

Les athlètes masculins doublés lors de l'épreuve cyclisme sont mis hors-course.

Les athlètes féminines ayant deux tours de retard sur la tête de course sont mises hors-course.

Aspiration-abri, drafting autorisé :

Pour les courses féminines, nous rappelons qu'il est interdit, pour les concurrentes doublées, de prendre abri derrière les athlètes qui ont un tours de plus.

Assistances :

Entraide matérielle possible au sein d'une même équipe, y compris le cadre, uniquement entre les membres qui composent l'équipe.

Les roues de rechange seront déposées dans une zone définie sous la surveillance de l'organisation, situé au niveau du ½ tour avant de rentrer dans l'aire de transition.



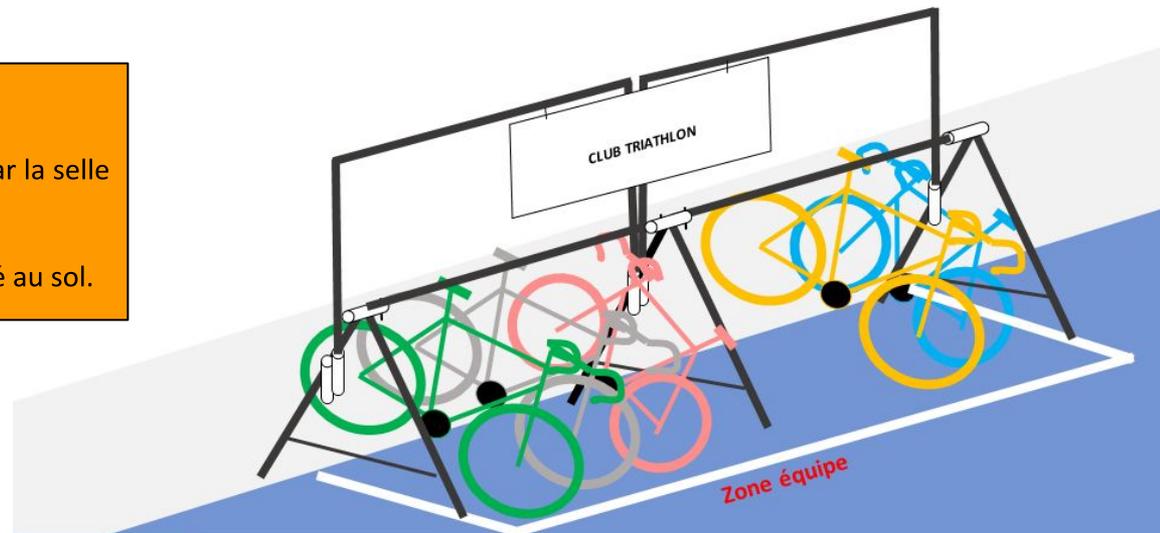
TRANSITION CYCLISME > COURSE À PIED



ACCROCHAGE :

Accrochage des vélos indifféremment par la selle ou le guidon.

NB : Pénalité de temps si le vélo est posé au sol.



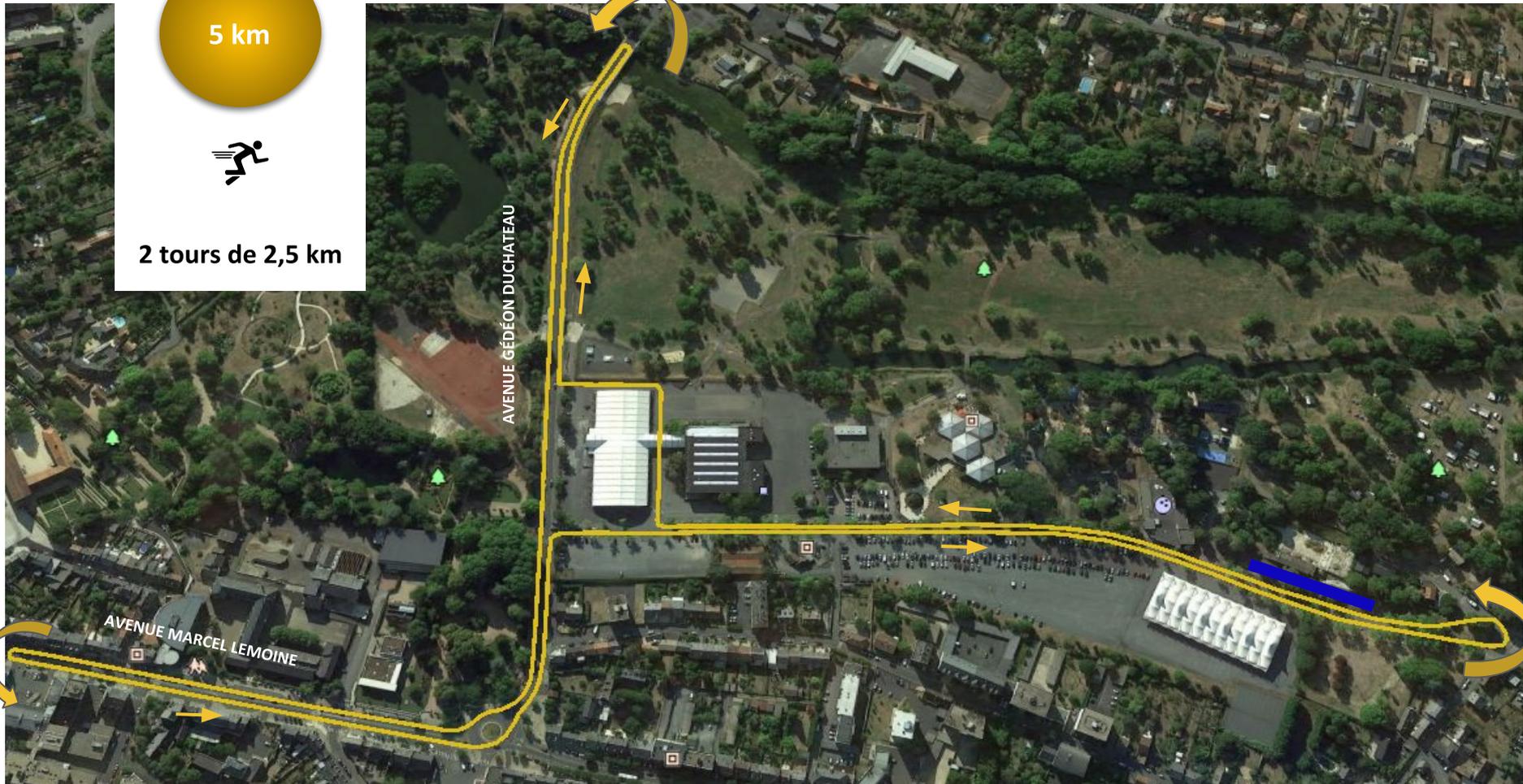
PARTIE COURSE À PIED

PARCOURS

5 km

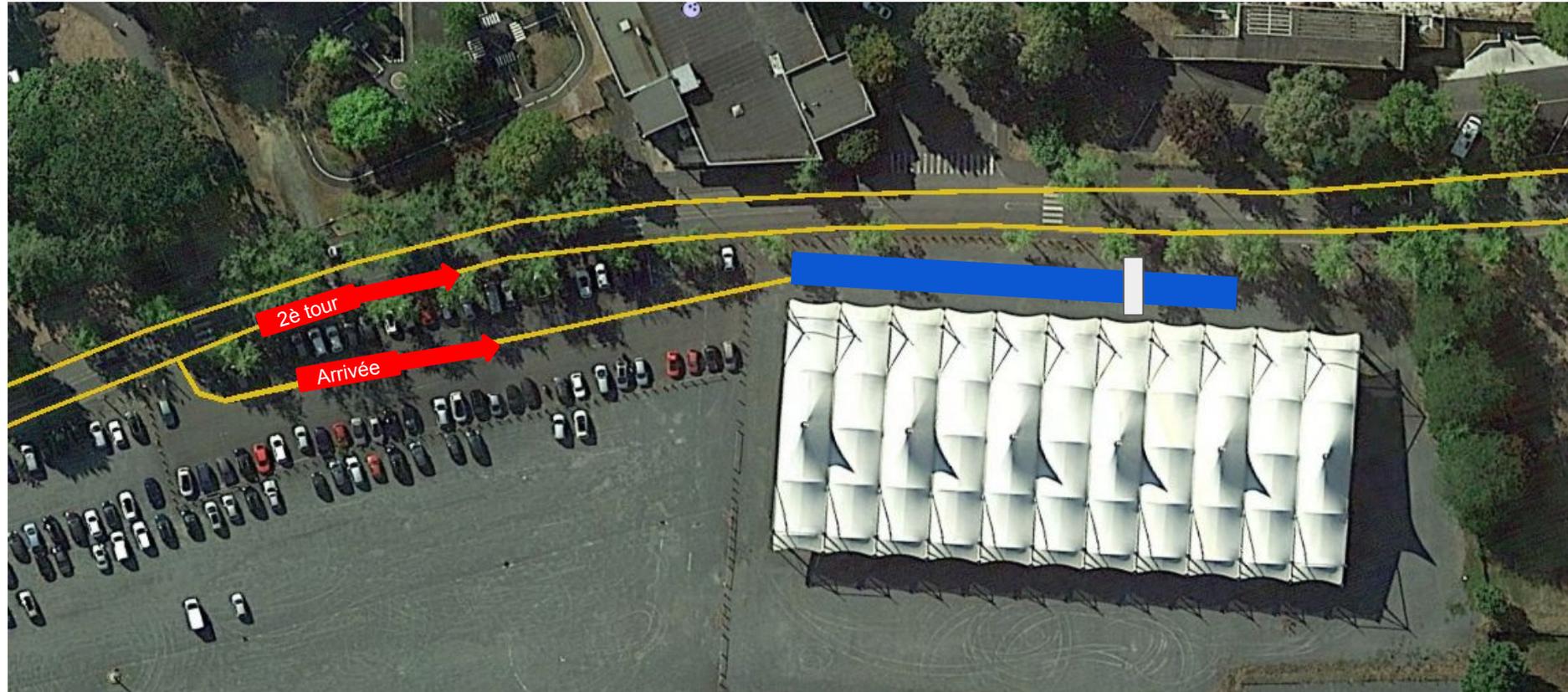


2 tours de 2,5 km



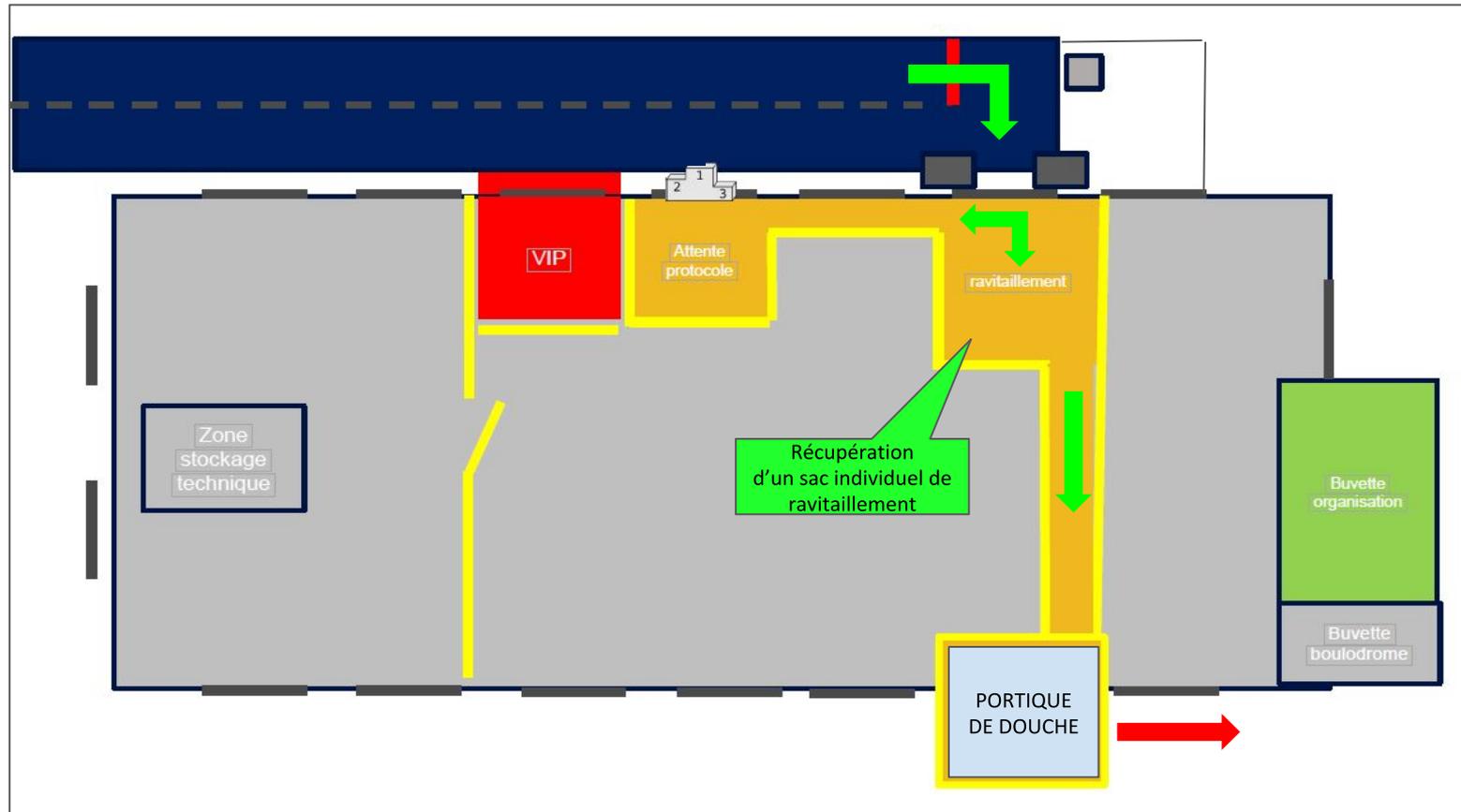
PARTIE COURSE À PIED

ACCÈS ZONE D'ARRIVÉE



ZONE D'ARRIVÉE

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL LIÉ AU COVID-19



Afin de limiter le nombre de personnes dans la zone d'arrivée, **aucun coach n'est autorisé dans la zone d'arrivée.**

Les athlètes seront accompagnés à sortir rapidement de la zone de ravitaillement.

Afin de respecter la santé des bénévoles, nous remercions les athlètes de ne pas cracher, ou se moucher dans cette zone.

Il est de la responsabilité des athlètes et de leurs coachs, de s'assurer d'être présents au plus tard 5 mn avant la remise des prix de leur course. Pour rappel, les podiums débuteront **15 minutes après l'arrivée du premier concurrent.**

Les athlètes d'un même club sont dans des tenues identiques lors de la cérémonie protocolaire, aux couleurs et au nom du club.

La tenue de cérémonie comprend : Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course.

Pour les podiums clubs, les Athlètes Supplémentaires ne sont pas autorisés à monter sur le podium.

Le port du masque est obligatoire sur le podium

Pour l'ensemble des divisions, l'ordre de podiums est le suivant :

1. Podium Scratch Individuel
2. Podium Meilleurs U23 - Sauf pour la Division 2
3. Podium Clubs de l'Étape

S'il est diligenté par les autorités compétentes, les athlètes concernés se verront notifier du contrôle soit par le médecin préleveur, soit par un bénévole désigné.

Ce dernier devra se rendre contrôle, qui se déroulera au **1^{er} étage Piscine de Belle Isle située à 200 m de l'arrivée.**

Attention les athlètes doivent :

1. Se munir d'une pièce d'identité et accompagné de son chaperon,
2. Les athlètes «mineurs» doivent être accompagnés d'un adulte.

IMPORTANT :

Si un athlète est récipiendaire, sa présence au protocole est prioritaire par rapport au contrôle Anti-dopage.



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



PARTENAIRES ORGANISATION



Retrouvez toutes les informations de l'épreuve sur le site de l'organisation

<https://www.facebook.com/Tcc36/> sitetcc36.wixsite.com/leclub

Retrouvez tous les temps de l'épreuve sur le site du chronométreur

<http://www.breizhchrono.com/>

Retrouvez les Réglementations Sportives :

<https://www.fftri.com/la-federation/textes-officiels/>

2020
GRAND PRIX DE
TRIATHLON



22/23 AOÛT 2020
PARC DE BELLE-ISLE
CHÂTEAURoux
D1/D2 OPEN DEMI FINALE FRANCE JEUNE

